

Date de convocation :
29 juin 2018

Séance du 6 juillet 2018

Président : M. Xavier ODO

Secrétaires : Marie MARTINEZ et Laurent SERVONNET

Date d'affichage :
29 juin 2018

Présents : Mmes – MM. :

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 19

Xavier **ODO**, Maxime **MONTET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHIPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Marie Line **JULLIEN**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Magali **LANGLOIS** à Xavier ODO, Guillaume **MOULIN** à Najoua AYACHE, Irène **DARRE** à Marie MARTINEZ, Florence **MARINIER** à Frédéric SERRA, Arnaud **TREDEZ** à Georges BURTIN, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Maxime MONTET, José **PIERROT** à Laurent SERVONNET, Catherine **VERZIER** à Pia BOIZET, Céline **LAVILLE** à Martine NAZARET, Djamel **MESAI MOHAMMED** à Bernard CHIPIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,

RENOUVELLEMENT COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC PÔLE ENFANCE

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics régissant les commissions d'appel d'offres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 1414-2 et L1411-5 précisant notamment que la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : le Maire, Président, ou son représentant et cinq membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et d'autant de suppléants élus de la même manière et imposant, par voie de conséquence, de procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres en cas de décès d'un membre titulaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2017 constituant une Commission d'appel d'offres dédiée au projet de construction du pôle enfance eu égard à ses spécificités et actant que la Commission achat sera constituée en conséquence pour les marchés passés en procédure adaptée liés à l'opération,

Suite au décès de Monsieur Robert FALLETTI, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres ad hoc compétente pour connaître des marchés publics liés à la construction du pôle enfance,

Sur proposition du Rapporteur et après avoir délibéré, le conseil municipal procède, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant constituer la Commission d'appel d'offres ad hoc,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ELIT :

- Magali LANGLOIS
- Isabelle GAUTELIER
- Bernard CHIPIER
- Georges BURTIN

- Maxime MONTET

en tant que membres titulaires de la Commission

- Marcel VAGANAY
- Sylvie ARTICO
- Hervé NOUZET
- Laurent SERVONNET
- Roger FRETU

en tant que membres suppléants.

PRECISE que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie,

DECIDE que la composition de cette commission déterminera la composition de la commission achats pour les marchés liés à cette opération.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 28 voix pour.

1 abstention